

**INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT  
DU COMPLEXE SPORTIF ELIE CASTELLE – LEVEZOU**

**Arrêté N° A 2025-034**

Le Maire de la Commune de SAÏX,

- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu les conditions météorologiques,
- Vu l'état des terrains,

# ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du samedi 08 mars 2025 à 9h00, l'utilisation de tous les terrains de foot d'entraînement du complexe du Lévézou – Elie Castelle – route de Sémalens, est interdite **jusqu'au dimanche 09 mars 2025 à 18h**.

**Article 2°** : Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs.

**Article 3°** : Le Directeur Général des Services et le responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Castres.

Fait à Saïx, le 07 mars 2025

Le Maire Adjoint,

Gilles DEFOULOUNQUE



Date d'affichage :